

Protocole de prise en charge en cas de crise

Nom de l'élève :

Classe : Enseignant :

Objet : ce protocole a pour objet de préciser les modalités pratiques d'action de l'équipe enseignante et les moyens mis en œuvre par l'école lors d'une situation de crise.
Il est susceptible d'être réactualisé en cas de nécessité.

1) Définition du seuil de tolérance de l'enseignant

L'enseignante met en place le protocole dès que ----- a un comportement inapproprié dans le cadre du temps scolaire : insultes ou coups envers lui-même ou envers les autres élèves, cris, projection d'objets ou bousculade de mobilier, débordements physiques (ex : enserrer des camarades lors du temps de classe ; déplacements excessifs dans la classe et sans but précis, etc).

2) Modalités de prise en charge de l'élève en cas d'inefficacité des rappels à l'ordre

- **Dialoguer** : pour comprendre ce qui ne va pas, pour rassurer, apaiser.
- **Maintien physique de l'élève (par les bras) par l'enseignante** afin qu'il ne se blesse pas ou qu'il ne blesse personne.
- **Proposition d'exécution d'exercices de relaxation** : lui faire enfoncer les pieds dans le sol, lui faire tirer sur les bras et sur les doigts.
- **Isolement de l'enfant dans un « sas » d'apaisement** : coin de repli au fond de la classe. Il peut y lire un livre ou y faire un jeu de construction.
- **Si l'agitation persiste, accompagnement de l'élève dans une autre classe** : le confier à la surveillance temporaire d'une autre enseignante (une des deux classes de l'élémentaire).

3) Recours en cas d'absence de retour au calme

- Appel des responsables pour qu'ils viennent chercher l'enfant dans la mesure du possible.

4) Recours en cas de mise en danger de l'enfant par son comportement

- Appel des pompiers.

Établi le :

Signatures :

L'enseignant

La directrice

Mme.

Mme

Les responsables

Mme

M.